

## **VILLE D'AUBY**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AUBY**

En application de l'arrêté n° 2025-01 en date du 20 janvier 2025, Monsieur le Maire a arrêté l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet de nouvelle implantation du Centre d'Incendie et de Secours d'Auby emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2024.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 31 jours consécutifs du lundi 17 mars 2025 au mercredi 19 mars 2025 inclus.

A cet effet, Madame Catherine MARTOS, a été désignée par une décision du 11 décembre 2024 par le Président du Tribunal administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêtrice pour procéder à ladite enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les locaux de l'hôtel de ville d'Auby, 25 rue Léon Blum, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête pourra aussi être consulté sur un poste informatique (au sein du service urbanisme) situé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du public. Il sera également possible de le consulter sur le site internet de la ville (<https://www.auby.fr>).

La commissaire enquêtrice recevra le public lors de 3 permanences :

- Le lundi 17 février de 9h à 12h, à l'hôtel de ville, 25 rue Léon Blum, 59950 Auby;
- Le samedi 08 mars de 9h à 12h, à la médiathèque, place de la république, 59950 Auby;
- Le mercredi 19 mars de 14h à 17h, à l'hôtel de ville, 25 rue Léon Blum, 59950 Auby.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet à l'hôtel de ville ou les adresser par correspondance à Madame la commissaire-enquêtrice à l'adresse suivante : hôtel de ville d'Auby, à l'attention de Madame Catherine Martos commissaire- enquêtrice, 25 rue Léon Blum, 59950 Auby.
- Par courrier électronique via l'adresse électronique suivante : [enquetepublicuecaserne@auby.fr](mailto:enquetepublicuecaserne@auby.fr) en indiquant en objet : enquête publique relative à la déclaration de projet.

A l'issue de l'enquête, Madame la commissaire-enquêtrice établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Madame la commissaire-enquêtrice transmettra à la mairie, dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêtrice à l'hôtel de ville aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la ville, pendant 1 an.

Le projet de déclaration de projet pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Toutes informations relatives au projet pourront être demandées aux coordonnées suivantes :

Ville d'Auby  
Hôtel de ville-  
Service urbanisme : tel 03.27.99.33.67  
mail: [enquetepublicuecaserne@auby.fr](mailto:enquetepublicuecaserne@auby.fr)